

VILLE DE LINAS

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	19	25

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION
29 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
29 mars 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Jean-Jacques TANNEVEAU

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION DES
ECOLES DANS LE
CADRE DE L’OCCE
(Office Central de la
Coopération à l’Ecole)**

L’an DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 04 AVRIL à 20h00, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 29 mars 2024, s’est réuni, à titre exceptionnel, à l’espace Carzou, sous la présidence de **Monsieur Christian LARDIÈRE, Maire de Linas.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BERNARD Corinne, BLOT Dominique, CHARPENTIER-CHOLLET Laurent, CUNIoT-PONSARD Mireille, DALI Sara, FERNANDES Rosa, GATINEAU Athéna, GAUDET Gérard, JUILLE Catherine, LANGLOIS Patrice, LE DROGO Laurent, MACEL François-Xavier, MARQUET Thierry, MATIAS Rui, MICHAUD Daniel, NAVARRO Nathalie, RODARI Philippe, TANNEVEAU Jean-Jacques.

ABSENTS :

BLOT Johanna donne pouvoir à LANGLOIS Patrice,
DEMICHEL Dominique donne pouvoir à FERNANDES Rosa,
GUERINOT Denis donne pouvoir à BLOT Dominique,
HERTZ Ludovic donne pouvoir à MICHAUD Daniel,
MALBROUCK Anaïs donne pouvoir à GATINEAU Athéna,
MFUANANI NGUENTE Loïc donne pouvoir à LARDIÈRE Christian.
BONEL Johann,
ROZ Frédéric.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les établissements scolaires de la commune disposent tous d’une coopérative et sollicite une subvention municipale afin de mener à bien les projets annuels des enseignants ;

CONSIDERANT que, pour cet exercice et après étude des dossiers, il est proposé d’accorder au titre de l’OCCE de l’année 2024 un montant de 185 euros par classe pour les élémentaires et 215 euros par classe pour les maternelles ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
A L’UNANIMITÉ,**

DECIDE d’attribuer une subvention d’un montant de 3515,00 € pour l’école élémentaire des Sources,

DECIDE d’attribuer une subvention d’un montant de 1505,00 € pour l’école maternelle de Carcassonne,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1295,00 € pour l'école élémentaire de Carcassonne,
- DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 2150,00 € pour l'école maternelle des Sources,
- DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2024.

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES
PRÉSENTS POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
Christian LARDIÈRE**



- Transmise au contrôle de légalité le : **09 AVR. 2024**
- Mise en ligne le : **09 AVR. 2024**

